ANNEXE A-Fin.

N° du crédit.	SERVICE.	Montant.	Total.
	POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.	\$ c.	\$ c.
353	Salaires et allocations, y compris le montant requis pour pourvoir aux sal., reclassific., revision, promot., et augmentations que la Comm. du Service civ. peut autoriser et le mont. requis pour donner suite aux dispositions de l'arrêté en conseil, P.C. 1099, du 27 juin 1924. Service postal	5,700,317 30 6,275,409 26	
	ments susdits ne devant être faits que sur l'autorisation précise du Gouverneur en son conseil	433,053 50 82,834 00	12,491,614 06
	MINISTÈRE DU COMMERCE		12,431,014 00
361 362 363 364 365	Loi des primes sur le cuivre, administration de la loi. Loi des primes sur le chanvre, 1923, administration de la loi. Service des nouv. brit. et étrangères. Administration de la Loi des grains du Canada. Administration et exploitation des élévateurs. Service de renseig. commer. (y compris diverses dépenses pour le développement et l'expansion du commerce canadien). Bureau de la Statistique fédérale (y compris le recensement de 1926). Inspection de l'électricité et du gaz, y compris la commission électrotechnique internationale. Administration de la loi de l'électricité et de l'exploitation du courant (exportation de l'énergie électrique). Loi du poinconnage de l'or et de l'argent. Conseil consultatif honoraire des recherches scientifiques et industrielles. Bureau cinématographique. Inspection des poids et mesures (y compris le Bureau international des poids et mesures).	550 00 275 00 13,333 00 373,985 00 210,746 00 123,873 00 149,335 00 58,049 25 550 00 2,486 00 45,000 00 7,447 00 83,703 00	1,069,332 25
370	RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE GUERRE. Défense Nationale—		
310	Services militaires. Services navals.	135,075 00 7,500 00	142,575 00
	Total		64,590,350 74